

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : Date d'affichage de la convocation :	20 septembre 2017 20 septembre 2017	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 41 Votants : 49
--	--	---

Séance du 26 septembre 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludvine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (arrivé à 20 h), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN,
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Benoît HERR, procuration à M. Richard ZEIGER,
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à Mme Isabelle DUFOUR,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Jacques COURTAT,
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Alain PETER,



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : PLUi – autorisation de diagnostics à l'échelle intercommunale

Objet : PLUi – autorisation de diagnostics à l'échelle intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de l'urbanisme,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien

Vu la délibération n° ADM/2015/51 du 30 septembre 2015 prescrivant la Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Vu la délibération n° URB/2015/80 du 18 décembre 2015, complétant la délibération n° ADM/2015/51,

Considérant que La DREAL Bourgogne Franche Comté a présenté un état des lieux des zones humides dans lesquelles se confondent les zones humides dites « loi sur l'eau » (totalement inconstructibles) et les zones humides par diagnostic et modélisation.

Considérant que ces zones humides présentent un intérêt patrimonial naturel reconnu à l'échelle nationale qu'il convient de préserver et de gérer durablement (conformément au SDAGE Seine Normandie 2016-2021).

Considérant que la prise en compte de ces zones doit se faire le plus en amont possible des projets. Bien que l'évitement des impacts soit une priorité, des mesures de réduction et de compensation (dernier recours) pourront peut-être être envisageables en fonction de la qualité des sols avérés.

Considérant que selon la méthode employée, des parcelles à enjeux soient introduites dans le périmètre de zone humide, un diagnostic sur ces parcelles devra être réalisé afin de justifier qu'il n'existe aucun intérêt patrimonial.

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 13 septembre 2017,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Messieurs Yannick VILLAIN et Gérard VERGNAUD)

- **autorise** la réalisation de diagnostics à l'échelle intercommunale, dans le cadre du PLUi,
- **autorise** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Date de réception
par la Préfecture : 16/10/2017
date de publication : 16/10/2017